

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 2019 2019 à 20 H 30**

**Présents** : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, CHARBONNIER Joël, FOLLIOT Philippe, VATTIER Françoise, BLANC Yvon, BOUSQUET Christiane, CAMP Stéphanie, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie, JOULIE Aymeric, ROUCAIROL Nadine, BASCOUL Jean-François.

**Absent** : BARDOU Sébastien

**Représenté(s)** : ROUCAIROL Nadine par CAVAILLES Pascal

**Secrétaire de séance** : CAMP Stéphanie

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 avril 2019, il est validé et signé.

Monsieur le Maire, Pascal CAVAILLES, ouvre la séance.

**COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE :**

**Vote de crédits supplémentaires DM 2019 -001-002-003-004-005-006 Budget Principal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21534 - 226	Réseaux d'électrification	1 430.00	
2313 - 234	Constructions	-1 430.00	
2313 - 232	Constructions	10000.00	
2313 - 234	Constructions	-10000.00	
2313 - 218	Constructions	6000.00	
2313 - 234	Constructions	- 6000.00	
2313 - 234	Constructions	-40000.00	
2313 - 236	Constructions	40000.00	
2313 - 230	Constructions	10500.00	
2176 - 233	Collection et Oeuvre d'art	-10500.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Vote de crédits supplémentaires - DM 2019-001 AEP**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget AEP de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	889.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	75.00	
6068	Autres matières et fournitures	-964.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Avancement des travaux

**Rénovation intérieure des 15 chalets de la Base de Loisirs**, par la Société Chalets FABRE, les travaux ont déjà bien avancé, neuf sont déjà terminés. Le nouvel aménagement est bien réussi, ça donne de l'espace et l'ensemble est très agréable.

Les travaux seront terminés fin mai, les 15 chalets seront disponibles à la location début juin.

Ce chantier a bien été conduit, la réception des travaux est prévue pour le 11 juin 2019.

Il est proposé de personnaliser les 15 chalets en donnant à chacun un nom des hameaux du village et d'indiquer l'étymologie sur chacun ; un petit cadre pourrait être mis en place avec une photo et le texte.

**Jardin public et espace d'exposition de sculptures**, l'aménagement paysagé réalisé par Espace vert CHAMAYOU a été fait dans de bonnes conditions, très sérieusement.

Il est urgent de retrouver le plan des statues en granit.

Il faut voir ce que l'on peut mettre au niveau des socles vides. Il est proposé, en attendant des œuvres qui doivent y être déposées, de mettre du matériel d'autrefois.

**Restauration Eglise**, l'ensemble des travaux se déroule bien ; les artisans sont sérieux et le chantier devrait se terminer prochainement. Nous avons décidé de repeindre la croix, elle va être décapée et redorée à la feuille d'or.

Sur les conseils de Monsieur Bruno BORIES, Curé de la Paroisse, nous avons demandé à l'artiste peintre Nicolas GRESCHNY de peindre, dans la niche, une fresque de Saint Pierre. Un devis de 2 000 € a été proposé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux de peinture de la croix et la création de la fresque.

Il est proposé de faire un livret sur la réalisation de ces travaux avec les photos prises tout le temps du chantier.

### Création d'une opération, aménagement du beffroi-clocher, électrification des cloches

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait opportun de profiter de l'échafaudage qui est en place pour réaliser des travaux dans le beffroi et le clocher et de revoir l'électrification des cloches.

Nous avons eu l'opportunité de recevoir en don une nouvelle cloche, qui a été mise en place et nous devrions en accueillir trois autres plus petites ; aussi, il convient de prévoir leur électrification.

### Projets habitats partagés,

Nous avons reçus des représentants pour deux projets, l'un accueillerait une résidence seniors avec des retraités autonomes et l'autre des adultes handicapés.

Ces projets pourraient être réalisés au niveau des terrains à côté du multisport ; ce dernier serait conservé et le parking qui desservirait les deux établissements seraient implanté juste à côté.

Monsieur Philippe FOLLIOT, conseiller municipal, député, indique qu'il a rendez prochainement avec le Président du Conseil Départemental et l'ARS, pour le projet adultes handicapés. Cependant, il précise que ce projet ne pourra être réalisé que s'il on a les accords nécessaires ; ce qui pourrait prendre un peu de temps.

Le projet résidence seniors - habitats partagés, prendra au moins 3 ans pour se mettre en place. Il y aurait trois projets sur le territoire montagne, les Communes de MURAT, VIANE, CAMARES ou SEMALENS sont intéressées par ces projets.

Ces deux projets pourraient créer entre 10 et 15 emplois sur la Commune.

### Chaufferie bois,

Le projet avance bien, il serait porté directement par Trifyl ; il faut modifier le plan cadastral, les travaux débuteraient très rapidement puisque la mise en fonction est prévue pour les vacances de février 2020.

### Vente de terrain à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour le déplacement du bâtiment de la micro crèche.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de vendre, à la Communauté de

Communes Sidobre et Vals et Plateaux, la parcelle de terrain située Section AL N° 98 c, d'une superficie de 231 m<sup>2</sup> ; afin d'y installer le bâtiment de la micro-crèche, situé actuellement dans l'enceinte de la maison de retraite.  
Dans ce futur projet, le bâtiment de la micro-crèche serait à proximité de la chaufferie bois et pourrait bénéficier du chauffage.  
Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de cette parcelle à 1 (un) € symbolique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente de ce terrain à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux au prix global de 1 (un) € symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

### **Patrimoine communal, restauration du «Drapeau tricolore Cœur sacré de Jésus»**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la conservation du patrimoine Communal et Départemental, la Mairie de Saint-Pierre-de-Trivisy a soumis le 12 février 2016 une proposition de protection du drapeau tricolore « Cœur sacré de Jésus – L'espoir et salut de la France » daté de 1914/1918 à la Commission Départementale des Objets Mobiliers. Sur avis favorable de cette commission, ce drapeau a été inscrit par arrêté préfectoral du 10 juin 2016 au titre des objets d'art et monuments historiques. Il apparaît que ce drapeau, retrouvé dans la sacristie de l'église de Notre-Dame de Tournadous, nécessite pour sa bonne conservation des travaux de dépoussiérage, consolidation et restauration. Dans cette perspective un devis a été demandé à Mme Nadège FRANCOIS, restauratrice diplômée de conservation-restauration de biens culturels, dont l'atelier est à Toulouse, 4 rue Pierre Larousse. Le coût des travaux suivant devis du 7 décembre 2018 s'élève à 4.641,50€ HT et 5.569,80€ TTC.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a indiqué, par courrier reçu le 22 mars 2019, apporter un financement à hauteur de 25% ;

La Région, par lettre du 23 avril 2019, nous informe ne pouvoir soutenir les projets dont le coût est inférieur à 5000€; Le Département quant à lui financera le projet à hauteur de 45%.

La commune supportera en définitive une charge de 1392€45 (30%).

La DRAC demande par ailleurs que, une fois la restauration terminée, les conditions de stockage et/ou de présentation fassent l'objet de préconisations de la restauratrice et de mesures validées par l'agent chargé du contrôle scientifique et technique.

Délibération du conseil municipal, au vu des pièces du dossier, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Trivisy admet qu'il convient de préserver cet objet du patrimoine communal et de prendre toute mesure utile pour sa conservation. Décision du conseil municipal, Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'entreprendre la restauration de cette œuvre d'art au 2ème semestre 2019
- De retenir la proposition de Mme FRANCOIS
- De donner son accord sur les conditions de financement suivantes :

DEPARTEMENT	REGION	DRAC	COMMUNE	TOTAL HT
45%	0%	25%	30%	100%
2088.67	0	1160.38	1392.45	4641,50

Le Conseil Municipal, qui approuve cette décision et les modalités du projet, charge Monsieur le Maire de donner ordre à la restauratrice de commencer les travaux dès que possible, avec pour objectif leur achèvement fin 2019.

### **COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :**

Monsieur ZENON Claude Adjoint au Maire et Président de la Commission prend la parole.

#### **Facturation eau 2019**

Il indique que la facturation d'eau va être établie, le relevé des compteurs a été fait et laisse apparaître pour le secteur du réseau d'eau de la vallée très peu, voire pas de consommation. Il rappelle que ce projet était demandé depuis plus de 20 ans par les résidents de la vallée et que cet investissement a coûté à la Commune plus de 1 007 810 €.

### **COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURELLE :**

Monsieur CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire et Président de la Commission prend la parole.

#### **Equipement informatique dans le cadre ENR Equipement Numérique Rural**

Nous avons demandé des devis à plusieurs prestataires de matériel informatique, nous allons faire le point avec les institutrices pour savoir ce qu'elles attendent au niveau du matériel.

## **COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCES ET ASSOCIATIONS :**

Madame BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire et Présidente de la Commission prend la parole.

### **Point sur la préparation de la saison estivale :**

Personnel saisonnier : nous avons recruté l'ensemble du personnel saisonnier et avons fait le choix de satisfaire toutes les candidatures des jeunes de la commune. Cette décision n'a pas été simple, puisque nous avons dû faire des contrats de trois semaines. Les jeunes que nous avons reçus sont ravis d'avoir au moins un petit contrat.

Cependant, dans les candidatures que nous avons eues, il y avait des demandes pour les deux mois d'été, sachant que nous ne pourrions contenter ces candidatures nous les avons redirigées vers la Communauté de Communes qui avait besoin de personnel pour les Offices de Tourisme.

Nous avons recruté comme gardien du camping Monsieur Frédéric GAU, de la commune de MONTROC, militaire à la retraite et afin d'assurer son repos hebdomadaire nous avons recruté comme l'an passé Monsieur Jean-Christophe ANGUENOT

Les réservations des locations sur la Base de Loisirs sont un peu timides en ce début de saison, mais après avoir fait le point, nous constatons que la clientèle se dirige de plus en plus vers de courts séjours et des réservations de dernière minute.

### **Révisions des deux conventions liant la Commune à Madame Laetitia SALVAGNAC**

En ce qui concerne la convention pour la prestation ménage, il a été décidé que celle-ci ne serait pas reconduite à dater du 20 octobre 2019, puisque la prestation n'est pas rendue.

En ce qui concerne la convention d'occupation précaire du local d'esthétique, il a été décidé de fixer le loyer au même prix que loyer commercial du salon de coiffure.

A partir du 21 octobre 2019 le loyer mensuel sera de **226 €** plus les charges mensuelles (eau, électricité et chauffage) **75 €**, soit un total mensuel de **301 €**.

Madame BOUSQUET Christiane et Monsieur le Maire s'engagent à rencontrer Madame Laetitia SALVAGNAC, locataire actuelle du local d'esthétique pour l'informer, au moins trois mois avant la fin des contrats, des décisions du conseil municipal.

### **Foire aux chevaux**

Comme chaque année elle est reconduite dans les mêmes conditions le lundi de Pentecôte.

### **Questions diverses :**

**Maison de Retraite**, présentation par Monsieur Philippe FOLLIOU, Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, du grand projet de réaménagement de la maison de retraite.

**Téléthon 2019, 33<sup>ème</sup> édition**, il est proposé aux associations de faire une animation cette année.

**Elections Européennes** : un tour de table est effectué pour établir le tableau de permanence de chaque élu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.